



## Qu'es ce que je risque en abandonnant mon poste pendant mon préavis ?

Par **Marguerotts**, le 12/06/2024 à 14:08

Bonjour,

J'ai posé ma démission et je suis en train d'effectuer mon préavis (1 mois), j'ai déjà réalisé 2 semaine mais je souhaite faire un abandon de poste.

Quels sont les risques ?

Par **Marck.ESP**, le 12/06/2024 à 16:16

Bienvenue sur LegaVox

L'employeur peut vous mettre en demeure de reprendre votre poste.

Généralement, après mise en demeure, vous pouvez être considéré comme démissionnaire, mais vous l'êtes déjà !

Tout dépendrait donc de l'attitude de votre employeur à votre égard.

Le dispositif actuel de "démission présumée" en cas d'abandon de poste ne saurait être appliqué, dès lors que vous avez déjà démissionné , mais l'employeur pourrait faire une retenue sur salaire au titre de ses absences injustifiées jusqu'à la fin du préavis.

Par **janus2fr**, le 12/06/2024 à 18:43

[quote]

Quels sont les risques ?

[/quote]

Bonjour,

A priori, pas bien grands pour les 15 jours restants.

Sauf, bien sur, si votre absence cause un grave préjudice à l'employeur, perte d'un ou plusieurs clients, perte de marché, etc., auquel cas il pourrait saisir le CPH pour demander des dommages et intérêts.

Par **janus2fr**, le **12/06/2024** à **18:44**

[quote]

mais l'employeur pourrait faire une retenue sur salaire au titre de ses absences injustifiées jusqu'à la fin du préavis.

[/quote]

Je ne dirais pas "pourrait", mais "va faire une retenue sur salaire" et c'est parfaitement normal, une absence injustifiée n'a pas à être rémunérée...

Par **beatles**, le **12/06/2024** à **18:57**

Bonsoir,

Pour plus de précisions [ce lien de Service-Public.fr](#) donne un résumé général concis ; en revanche [cet autre lien](#), beaucoup plus détaillé, donne toutes les situations et les droits possibles.

Cdt

Par **Marck.ESP**, le **12/06/2024** à **19:00**

[quote]

Je ne dirais pas "pourrait", mais "va faire une retenue sur salaire"

[/quote]

C'est en effet très intéressant.